



RAID'Y JEUNES 2024 REGLEMENT GENERAL



SOMMAIRE:

Article 1 : Informations générales

Article 2 : Conditions de participation et inscriptions

Article 3 : Épreuves

Article 4 : Matériel et ravitaillement

Article 5 : Sécurité

Article 6 : Assurance et responsabilité

Article 7 : Respect environnemental

Article 8: Image

.....

Article 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Organisation

Ville d'Yzeure, Office Municipal du Sport, TRIMAY, EAMYA, ROMYA, Compagnie d'Arc Yzeure.

B. Edition 2024

Le Raid 'Y Jeunes se déroulera le samedi 27 Avril 2024.

C. Modification du règlement

Ce règlement pourra être modifié à n'importe quel moment par le comité d'organisation. Les participants seront informés le cas échéant.

D. Contact

Les participants peuvent contacter les organisateurs :

- Par mail : sport-vieassociative@ville-yzeure.com
- Par téléphone : 04 70 48 53 37
- · Informations sur le site internet : www.oms-yzeure.fr

Article 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS

A. Modalités d'inscriptions

- Tout participant et son responsable légal (le cas échéant) s'engagent lors de l'inscription à avoir pris
 connaissance du présent règlement et à prendre acte du déroulement des épreuves lequel sera consultable
 sur le site www.oms-yzeure.fr.
- 2. Composition des équipes : 2 concurrents sans assistance de la même catégorie d'âge (8/10ans : 2014-2016 ; 11/12 ans : 2012-2013 ; 13/15 ans : 2009-2011)
- 3. Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes.

L'inscription se fera à compter du 1^{er} avril 2024, en ligne sur le site Miles Republic : https://fr.milesrepublic.com/event/raidy-jeunes-9313

B. Documents à transmettre pour l'inscription en ligne

- 1. Pour les non licenciés à la FFTRI, un questionnaire médical est valider. Si une ou plusieurs cases « oui » sont cochées, un certificat médical devra être fourni.
- 2. Pour les non-licenciés à la FFTRI, un « Pass Compétition Triathlon » sera à remplir et signer.
- 3. Les concurrents devront communiquer les coordonnées d'une personne à joindre en cas d'urgence pendant la manifestation.

C. Frais d'inscription

1. 9 € par personne + 1€ pour la plateforme d'inscription Miles Republic (-2€ pour les licenciés Triathlon)

D. Validation des dossiers

- 1. Le dossier est validé que lorsque celui-ci **est complet**, c'est-à-dire avec l'ensemble des documents demandés aux points précédents.
- 2. Le comité d'organisation vérifiera les documents fournis et validera l'inscription.
- 3. Seules les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.
- 4. 20 équipes par catégorie d'âge. Une liste d'attente sera mise en place au-delà de cette jauge. La décision de participation des équipes sur liste d'attente reviendra à l'organisateur.
- 5. Pour tout désistement de dernière minute ou pour tout incident et abandon sur le parcours, prévenir l'organisation au **06 14 77 29 88.**

E. Changement de coéquipiers / désistements / annulation

- 1. En cas de changement d'un équipier, prévenir les organisateurs. Le nouveau participant doit fournir les documents demandés au 2B. En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation. Aucun remboursement ne sera fait pour une annulation après le 25 avril 2024.
- 2. Si le comité d'organisation juge que les conditions climatiques sont dangereuses, il procédera à l'annulation de la manifestation. Les concurrents se verront rembourser leur inscription.

Article 3: EPREUVES

A. Généralités

- 1. Les règlements et le déroulé des épreuves seront consultables sur : https://www.facebook.com/omsyzeure/
- 2. Les épreuves et les parcours pourront être modifiés si l'organisation le juge nécessaire en fonction des conditions climatiques ou autres faits exceptionnels. Aucune réclamation ne sera prise en compte par l'organisation à ce sujet. Cependant le comité d'organisation s'engage à informer les équipes inscrites des éventuelles modifications ou compléments d'informations avant le début du raid.
- 3. Aucune aide extérieure, notamment par les parents, n'est autorisée en cours d'épreuve sous peine de pénalité, l'aide entre concurrents est possible

B. Parcours

- 1. Départ et arrivée au plan d'eau des Ozières.
- 2. Le parcours est tracé en milieu naturel, la progression se fera en VTT ou à pied.
- 3. Les parcours de run and bike, VTT et course à pied se feront en suivi d'itinéraire fléché.
- 4. Les concurrents doivent se conformer à l'itinéraire indiqué.
- 5. Le Raid'Y Jeunes est un enchaînement d'épreuves de pleine nature sur une distance d'environ : 5 kms pour les 8/10 ans, 9 kms pour les 11/12 ans et 20 kms pour les 13/15 ans.

C. Signalétique spécifique

Une signalétique spécifique sera présente sur le parcours afin de vous indiquer l'itinéraire à suivre (8/10ans, 11/12ans et 13/15ans).

D. Programme de la journée

- 1. L'accueil des participants, le départ, l'arrivée et la remise des récompenses se feront sur le site des Ozières.
- 2. Horaires:

CATEGORIE	RETRAIT DES DOSSARDS	EPREUVE ANTICIPEE (TIR LASER)	DEPART	RECOMPENSES
8/10 ans	11h45	12h15	13h30	15h30
11/12 ans	12h45	13h15	14h45	16h30
13/15 ans	12h15	12h45	14h30	17h00

E. Chronomètre

- 1. Le temps comptant pour le classement final sera celui cumulé de toutes les épreuves. Toutes les éventuelles pénalités seront intégrées dans la course.
- 2. Le départ se fera par vague à l'issue de l'épreuve de tir au laser.
- 3. Le chronomètre sera déclenché au départ du run and bike (13/15 ans), du run and bike (11/12 ans) et du VTT (8/10 ans) de la 1^{ière} vague et sera arrêté à l'arrivée sous l'arche au plan d'eau des Ozières.

- 4. Les concurrents devront passer obligatoirement sous l'arche aux Ozières pour valider des temps intermédiaires.
- 5. L'équipe doit rester soudée et solidaire au regard du chronométrage qui sera arrêté sur le dernier équipier.

F. Causes de disqualification et pénalité

- 1. Toute transgression au présent règlement.
- Toute équipe qui ne fera pas une épreuve.
- 3. Liste non exhaustive comprenant:
 - tout comportement anti sportif, injurieux,
 - non-assistance à personne en danger,
 - abandon d'un coéquipier,
 - non-port du casque,
 - non-respect des consignes données par les signaleurs ou contrôleurs,
 - non-respect de la nature des règles de propreté sur le parcours et lieu d'accueil...

G. Limite de temps

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé.

F. Réclamations

Les éventuelles réclamations sont à faire dans l'heure suivant l'arrivée...avec le sourire de préférence. L'erreur est humaine. Le principal est de se faire plaisir.

G. Classement et récompenses

- 1. Le Comité d'Organisation est le seul habilité à recevoir les éventuelles réclamations.
- 2. Les résultats ne seront définitifs et communiqués qu'après l'arrivée de la dernière équipe.
- 3. Plusieurs classements avec récompenses seront établis: 8/10 ans, 11/12 ans et 13/15 ans
- 4. Lots souvenirs à tous les concurrents

Article 4: MATERIEL ET RAVITAILLEMENT

A. Matériel obligatoire

Chaque équipe s'engage à apporter le matériel nécessaire à la course. Des contrôles du matériel obligatoire peuvent être effectués tout au long de la journée.

- 1. Matériel obligatoire par équipier :
 - ✓ Casque VTT, coque rigide en conformité aux normes CE avec jugulaire
 - ✓ 1 VTT en bon état de fonctionnement et freinage opérationnel
 ✓ Eau et vivres

 - √ 4 épingles ou ceinture porte dossard (nous ne fournissons pas d'épingles)
- 2. Matériel conseillé par équipe
 - √ 1 nécessaire de réparation
 - ✓ Une couverture de survie et un sifflet pour les 13/15 ans
- Matériel fourni par l'organisation
 - ✓ Dossards, dossards pour le VTT, matériel spécifique lié aux activités (arc, baudriers…)
- 4. Matériel interdit
 - √ Vélo de route, vélo et VTT à assistance électrique

B. Ravitaillement

- Les concurrents seront en autonomie complète pendant toute les épreuves,
- 2. Un point ravitaillement sera mis en place à l'arrivée.

Article 5: SECURITE

A. Règles générales

- 1. Les participants s'engagent à respecter les consignes qui seront données par les organisateurs.
- 2. Toute équipe est tenue de porter secours et de prévenir en cas d'accident constaté sur le parcours. Un temps bonus à l'appréciation du jury sera attribué pour compenser le temps perdu.
- 3. Les concurrents s'engagent à obtempérer aux consignes des signaleurs et aux membres de l'organisation tout au long du parcours.

B. Abandon

- 1. Tout abandon doit être signalé le plus rapidement possible aux organisateurs.
- 2. L'équipe pourra, selon les circonstances, terminer l'épreuve sans un de ses membres si celui-ci s'avère être victime d'une panne mécanique, d'une blessure ou d'un état de fatigue l'empêchant de continuer la course dans des conditions de sécurité satisfaisantes. L'équipe ne pourra toutefois plus prétendre au classement.

C. Assistance médicale

- 1. L'organisation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des participants ainsi que les premiers secours. Différents véhicules, motos ou quads et liaisons radio seront présents tout au long des parcours.
- 2. La sécurité sera assurée par la Police Municipale, les secouristes de l'UNASS, les signaleurs et les organisateurs.
- 3. En cas d'urgence, les participants doivent contacter en priorité le numéro du coordinateur de course au 06 14 77 29 88 ou le 18 (pompiers). Une coordination sera effectuée avec les bénévoles présents sur le terrain.
- 4. Les numéros des organisateurs à contacter en cas de problème seront indiqués sur les différents documents remis sur les épreuves.
- 5. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs dont pourraient être victime les concurrents. Les concurrents sont conscients des risques inhérents à la pratique des sports de pleine nature. En participant, ils acceptent ces risques et les obligations de sécurité de l'organisation.

Article 6 : Assurance et responsabilités

A. Assurance des participants et organisateur

- 1. Chaque participant déclare pouvoir attester de sa couverture en responsabilité civile individuelle valide à la date de l'épreuve.
- 2. L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile, Défense Pénale et Recours, celle de ses préposés, des licenciés de la FFTRI et des sportifs ayant souscrit au Pass compétition. Nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident les couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation.

B. Responsabilité

- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante, au non-respect du présent règlement, du code de la route ou des consignes données par les organisateurs.
- 2. Les participants sont responsables de leur matériel. L'organisation du Raid ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou dommages subis sur le matériel y compris dans le parc à vélos.

Article 7: Respect environnemental

Les domaines publics empruntés doivent être respectés, les emballages, les sachets protecteurs des compléments alimentaires et boissons ne doivent pas être abandonnés le long du parcours.

Article 8: Image

- 1. Par leur participation à **Raid'Y Jeunes**, les concurrents autorisent l'organisation à procéder à des reportages photographiques ou vidéos et acceptent leur diffusion à titre publicitaire ou informatif sur les supports de communication et dans les médias.
- 2. Les participants s'opposant à ces prises de vues devront en faire la demande spécifique auprès des organisateurs à sport-vieassociative@ville-yzeure.com.
- 3. La protection et le respect de vos données personnelles sont une priorité. Le participant peut s'opposer à toute conservation de ses données personnelles et indiquer à l'organisateur les informations qu'il souhaite voir supprimées. Les données seront conservées 2 ans et seront détruites passé ce délai.
